Après une large consultation des fonctionnaires et de leurs syndicats, la CGT Santé Action Sociale a décidé de ne pas signer l'accord PPCR qui aurait confirmé le maintien du gel du point d'indice et donc le gel des salaires jusqu'en 2016.

Le protocole proposait essentiellement une série de mesures très inégalitaires, sans engagement immédiat avec des revalorisations insuffisantes s'étalant entre 2017 et 2020...

Comment croire à la sincérité du gouvernement quand il affirme vouloir favoriser une mobilité volontaire » pour offrir des parcours professionnels diversifiés, alors que la Loi Santé prévoit de mettre en place les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) synonymes de mobilité forcée entre les établissements et les territoires ?

De plus, l'application d'une cadence unique d'échelon aurait induit la suppression des bonifications dans la Fonction publique hospitalière et généré un allongement des carrières. Le peu qui semblait être donné aurait, de fait, été repris par un déroulement de carrière plus lent.

Les syndicats CGT ont considéré très massivement que cet accord est un véritable outil d'application de la « loi Santé », nouvelle loi d'austérité qui attaque brutalement l'hôpital public, son personnel, et la Sécurité Sociale, NOTRE BIEN à tous.

Comment croire en la sincérité du gouvernement qui, en votant le pacte de responsabilité, a décidé de faire 3 milliards d'euros d'économie sur la santé, de procéder à 22 000 suppressions de postes dans les hôpitaux, et prévoit pour l'année prochaine un Objectif de Dépense de l'Assurance Maladie (ONDAM) historiquement bas ?

La CGT mesure également l'influence que peuvent avoir les accords dans la Fonction publique sur les négociations salariales et les carrières dans le secteur privé. La signature de l'accord PPCR aurait exposé ce secteur, du simple fait de l'effet copie de l'exemplarité de l'État, à une déclinaison à minima des propositions par les employeurs.

C'est donc bien parce qu'elle a pris TOUTES ses RESPONSABILITÉS que la CGT, en adéquation avec les revendications de toutes celles et ceux qui lui ont fait confiance lors des dernières élections professionnelles, n'a pas signé un chèque en blanc.

La CGT ne négociera pas sous la contrainte, la menace, l'invective ou le chantage. Elle continuera de porter les exigences des salarié-e-s. Elle ne cédera pas au chantage du gouvernement.

LA FÉDÉRATION CGT SANTÉ ACTION SOCIALE RÉAFFIRME QUE :

→ Le préalable à l'ouverture de toutes nouvelles négociations est bien le dégel significatif et immédiat de la valeur du point d'indice ;

→ Les négociations doivent porter :

- sur les revalorisations de l'ensemble des rémunérations,

- sur l'amélioration des carrières, la reconnaissance des qualifications,

- sur des mesures concrètes permettant la réduction de la précarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

LA FÉDÉRATION CGT SANTÉ ACTION SOCIALE EXIGE :

→ le retrait de la loi Santé,

→la mise en place et le développement d'un grand service public de santé et d'action sociale,

→l'arrêt du pacte de responsabilité et son cortège d'exonération des grandes entreprises,

→un financement de la Sécurité Sociale réellement solidaire, et une augmentation de l'ONDAM de 4% (minimum suffisant pour financer décemment la santé)…

Cette situation conforte La Fédération CGT SANTE ACTION SOCIALE dans son appel à tous les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale à se mobiliser pour :

→ LE RESPECT DE LEUR EXPRESSION DEMOCRATIQUE,

→ Pour l'emploi, les qualifications, les garanties collectives,

→ Pour augmenter nos salaires,

→ Pour défendre la Fonction Publique,

→ Pour défendre la Sécurité Sociale,

→ Pour améliorer nos conditions de vies et de travail….

La Fonction publique, la Sécurité Sociale sont des atouts pour notre pays, elles sont le socle d'une société de progrès social, la garantie de notre modèle social. Le gouvernement piétine la démocratie sociale.

Pour mettre un coup d'arrêt à la politique d'austérité du gouvernement, la mobilisation de toutes et tous est nécessaire, afin de créer le rapport de force.